



Canadian
Red Cross
Croix-Rouge
canadienne

MINES
ACTION
CANADA



ACTION
MINES
CANADA

LA CONVENTION D'OTTAWA FÊTE SON 10^e ANNIVERSAIRE : L'INITIATIVE DU CANADA A PORTÉ SES FRUITS

(Ottawa – Le 3 décembre 2007) Les représentants de la communauté internationale se réuniront de nouveau à Ottawa, le 3 décembre prochain, à l'occasion du 10^e anniversaire de la signature de la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*, qui a abouti à l'interdiction des mines antipersonnel et dont on parle avec éloge. En effet, la Convention, qui est communément appelée Convention d'Ottawa (ou Traité d'Ottawa) en raison du rôle de premier plan que le Canada a joué lors de sa conception et de son exécution, est considérée comme étant l'un des instruments du droit humanitaire international les plus efficaces.

« À l'heure où la Convention d'Ottawa fête ses 10 ans, nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une réussite exemplaire, a déclaré M. Paul Wharram, le secrétaire général par intérim de la Croix-Rouge canadienne. Cela dit, les États qui ont ratifié la Convention doivent maintenant respecter les engagements à long terme qu'ils ont pris envers les survivants, notamment l'obligation de procéder au déminage des zones touchées et d'injecter des fonds supplémentaires dans les programmes de soins et d'assistance aux victimes. »

Paul Hannon, le directeur général d'Action Mines Canada, une coalition qui regroupe plus de 35 ONG canadiennes, y compris la Croix-Rouge canadienne, et qui milite en faveur de l'interdiction des bombes à sous-munitions et des mines antipersonnel, est du même avis. « À notre grande satisfaction, le Canada est l'un des pays qui ont considérablement augmenté l'aide financière accordée aux victimes – il a d'ailleurs octroyé un montant record en 2006 – et il s'est hissé au 5^e rang des plus gros donateurs à l'échelle mondiale. Cependant, son engagement à l'égard de la Convention d'Ottawa ne sera vraiment mis à l'œuvre qu'au cours des cinq prochaines années, période pendant laquelle de nombreux pays verront approcher la date à laquelle ils doivent avoir déminé toutes les zones polluées. Nous demandons au Canada de poursuivre ses efforts ou même de se surpasser pendant cette période cruciale, afin que de nombreux pays touchés respectent leurs obligations en matière de déminage et que les autres pays commencent à répondre plus adéquatement aux besoins des survivants. »

Au cours des dix dernières années, 156 pays ont adhéré à la Convention d'Ottawa. En conséquence, le nombre de victimes (personnes blessées ou tuées par les mines antipersonnel) enregistré chaque année a considérablement chuté : on répertorie désormais moins de 6 000 accidents par an. En outre, plus de 40 millions de mines antipersonnel ont été détruites, et on a déminé un nombre record de zones polluées, ce qui a permis à de nombreux civils de recommencer à travailler et à vaquer à leurs occupations sans être hantés par la peur de perdre un de leurs membres, ou même leur vie. Enfin, la grande majorité des pays reconnaissent qu'il faut venir en aide aux victimes et aux communautés touchées, bien que certains États continuent d'avoir recours aux mines antipersonnel.

« L'aide accordée aux survivants et à leurs familles est insuffisante, explique M. Tun Channareth, un Cambodgien qui est l'un des ambassadeurs de la Campagne internationale pour interdire les

mines et qui a lui-même survécu à l'explosion d'une mine. Malheureusement, moins de 1 % des 475 millions de dollars US qui ont été injectés l'an dernier dans l'action contre les mines a été alloué aux programmes d'aide aux survivants. »

Par exemple, le Comité international de la Croix-Rouge gère des centres d'appareillage orthopédique en Afghanistan, qui ont permis d'aider près de 80 000 personnes handicapées au cours des deux dernières décennies (la moitié d'entre eux avaient subi une amputation). « Même s'il n'y avait plus aucun accident causé par les mines antipersonnel à compter d'aujourd'hui, nous aurions tout de même fort à faire en Afghanistan pendant les 40 prochaines années, puisque nous aurions à nous occuper de dizaines de milliers de victimes », explique M. Wharram.

Comme ce fut le cas pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions et les graves souffrances qu'elles causent aux civils soulèvent de plus en plus d'inquiétudes, d'autant plus que ces souffrances sont à la fois prévisibles et évitables. Les bombes à sous-munitions privent les personnes les plus vulnérables de ce monde de l'usage de leurs membres, de leurs terres et parfois, elles les tuent. Des experts de l'action contre les mines, des survivants, des personnalités marquantes de la vie publique et des membres de la société civile demandent l'interdiction des bombes à sous-munitions qui manquent de précision et qui ne sont pas fiables.

« Lorsqu'il a pris la tête de la communauté internationale en vue de négocier un traité interdisant l'emploi des mines antipersonnel, le Canada a vécu l'un des moments les plus mémorables de son histoire, a déclaré l'honorable D^r Lloyd Axworthy, qui était ministre des Affaires étrangères à l'époque. Au moment où les États progressistes, les activistes et les organisations se préparent en vue de l'adoption d'un traité sur les bombes à sous-munitions en 2008, les Canadiens doivent plus que jamais se remémorer cette initiative historique et s'y référer. Une fois de plus, nous sommes en mesure de changer le cours de l'histoire. »

-30-

Pour une entrevue ou pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

- Janis Grychowski, Action Mines Canada, au 613 620-1653, ou à l'adresse janis@minesactioncanada.org
- Angela Hoyt, Croix-Rouge canadienne, 613 740-1994, ou à l'adresse angela.hoyt@redcross.ca